

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE DES ÎLES DE
GUADELOUPE
DU 06 DECEMBRE 2024**

Le 06 décembre de l'an deux mille vingt-quatre, à huit heures trente, les membres du conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis, sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente de l'ARB-IG, pour la cinquième réunion de l'année du conseil d'administration à laquelle ils ont été convoqué par courrier, en date du 27 novembre 2024.

Conformément au règlement d'intérieur, la réunion se tient en format mixte (présentiel et visioconférence)

Quorum

- Les membres titulaires présents et prenant part aux votes : 15
- Les membres titulaires absents : 15
- Les membres titulaires absents excusés : 2
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 3
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 9
 - Jean-Marie SCHMIDER, DRFIP Guadeloupe
 - Francine ARBAU, Directrice de l'environnement
 - Anne-Sophie KORUTOS, Chef de Projet biodiversité à la Direction de l'environnement de la Région,
 - Catherine HERMANT, Responsable du pôle observatoire botanique de l'ARB-IG
 - Kanell AMBOISE, Responsable du pôle d'appui aux acteurs de l'ARB-IG
 - Nancy MONLOUIS, Assistante Administrative

Le conseil d'administration peut valablement délibérer car les conditions sont réunies et le quorum est atteint.

Le secrétariat administratif est assuré conjointement par l'assistante administratif.

La Présidente, Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, préside le CA.

La présidente informe que les travaux pour le recrutement du poste de directeur ou directrice de l'agence sont terminés. Elle précise que 12 candidatures ont été reçues, et que parmi elles, 5 candidats ont été retenus pour l'épreuve orale. Elle indique que ces travaux se sont achevés il y a 24 heures.

Elle annonce que Madame Kanell Amboise a été retenue à l'unanimité par les membres du jury. La présidente invite les membres du conseil à féliciter Madame Amboise pour l'excellence de sa prestation au concours. Elle ajoute que des démarches administratives vont être entreprises pour permettre à Madame Amboise de prendre ses fonctions officiellement à compter du 1er janvier 2025.

Madame SAMUEL CESARUS félicite Madame Amboise pour cette réussite.

Monsieur DOLLIN exprime sa satisfaction en indiquant qu'il était temps que cette décision soit prise.

Madame AMBOISE remercie les membres du conseil pour leur confiance. Elle reconnaît que les deux dernières années n'ont pas toujours été simples, mais souligne que, grâce au travail d'équipe et au soutien de la présidente, il a été possible de mener de front de nombreux projets. Elle se réjouit de pouvoir continuer dans cette dynamique et d'avoir l'opportunité de travailler sur des projets encore plus ambitieux, tout en rappelant que « La Planète revisitée » représentait déjà une initiative de grande ampleur.

La Présidente conclut en espérant que cette nomination marquera la fin d'une période de gouvernance instable. Elle indique que la France devrait suivre l'exemple de l'agence de biodiversité et revenir à une gouvernance stable pour avancer sur les projets.

Elle ajoute que le poste de responsable du Pôle ingénierie projet, actuellement occupé par Madame Amboise, deviendra prochainement vacant.

La Présidente informe qu'il s'agit d'un conseil d'administration où il n'y a pas beaucoup de sujets à traiter. Cependant, il est nécessaire de tenir cette réunion afin de clôturer l'année. Elle précise qu'il y a trois points de délibération à l'ordre du jour.

La Présidente présente l'ordre du jour :

Pour délibération :

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2024
2. Modification du marché « transport et hébergements transitoires dans le cadre du projet LPRIG
3. Ouverture d'un poste pour le CBIG

Points d'informations :

4. Présentation de l'audit organisationnel et financier AMYOS/STRATORIAL
5. Récapitulatifs des conventions et contrats passées par la direction depuis le dernier CA
6. Retour sur la soirée de clôture LPRIG du 14/11
7. Programmation des Conseils d'Administration en 2025

POINT N°01 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2024

Madame la Présidente indique que le premier point à l'ordre du jour concerne l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 11 octobre 2024.

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis avec la convocation le 27 novembre 2024.

Elle demande s'il y a des amendements à apporter à ce document. En l'absence de remarques ou d'amendements, elle procède à la mise aux voix du procès-verbal du 11 octobre 2024.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélien BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	9 Titulaires + 4 Suppléants
En présentiel	1 Titulaire + 1 Suppléant
Représenté (pouvoir)	2 Titulaires + 1 Suppléant

Nombre de votants : 18

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 18

Adopté à l'unanimité

POINT N°02 : MODIFICATION DU MARCHÉ « HEBERGEMENTS TRANSITOIRE DANS LE CADRE DU PROJET LPRIG

Madame la Présidente annonce que le conseil passe au deuxième point de l'ordre du jour, portant sur la modification du marché de transport et d'hébergement transitoire dans le cadre du projet "La Planète Revisitée", et invite à procéder à la délibération.

Arrivée de Madame COUVIN

Madame AMBROISE précise que la demande concerne un avenant au marché déjà existant. Elle rappelle que ce marché avait été lancé pour couvrir les prestations liées au projet, comprenant le transport, l'hébergement et la restauration des participants. Ce marché était divisé en sept lots.

Elle explique que les prestations couvraient, d'une part, le transport des participants de la mission "La Planète Revisitée" dans les îles de Guadeloupe, incluant les îles du Sud (Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, Marie-Galante et La Désirade), et d'autre part, leur hébergement sur chacune de ces îles. Le marché comprenait également la location de bateaux professionnels pour les besoins scientifiques, ainsi qu'un hébergement transitoire sur la Guadeloupe continentale pour les nuits précédant les départs vers les îles du Sud, en raison des contraintes liées aux horaires des bateaux.

Madame AMBROISE rappelle que la procédure initiale, qui était une procédure formalisée et ouverte, avait été infructueuse pour plusieurs des lots, à l'exception d'un seul. Dans ce contexte, la loi autorisait à recourir à une consultation en gré à gré, avec mise en concurrence, pour répondre aux besoins urgents et respecter les délais contraints.

Elle indique que cette démarche avait été mise en œuvre pour le lot relatif au transport et à l'hébergement des participants en Guadeloupe continentale, tandis que le lot 2, qui concerne l'hébergement sur les îles du Sud, n'était pas concerné par cette procédure.

Enfin, elle rappelle que lors du conseil d'administration du 4 juin dernier, le prestataire Penchard Voyage avait été sélectionné pour le lot concerné, pour un montant total de 116 491,94 euros.

Le marché initial

OBJET : Prestations de transport, hébergement, restauration en lien avec la mission d'exploration scientifique la planète revisitée des îles de Guadeloupe (LPRIG)

PROCÉDURE : Appel d'offre ouvert (procédure formalisée) infructueux suivi d'une nouvelle consultation au gré à gré avec mise en concurrence

LOTS CONCERNÉS :

- LOT 1 : Transports des participants de la mission LPRIG ;
- LOT 3 : Hébergement des participants de la mission LPRIG en Guadeloupe "continentale" ;

PRESTATAIRE RETENU : Penchard Voyages

COÛT GLOBAL : 116 491,94€

DURÉE DU MARCHÉ : 12 mois

Madame AMBROISE poursuit son intervention en expliquant les raisons pour lesquelles le marché fait aujourd'hui l'objet d'une modification. Elle rappelle qu'au cours du conseil d'administration du 4

juin dernier, une marge de 10 % de surcoût avait été validée. Cependant, cette limite pour atteindre un dépassement supérieur à 30 %. Elle détaille les différents facteurs ayant conduit à cette situation.

Tout d'abord, des prises en charge de véhicules complémentaires ont été nécessaires. Par exemple, sur Marie-Galante, le départ des scientifiques du volet marin devait initialement se faire au port de Capesterre de Marie-Galante. Cependant, en raison de contraintes techniques découvertes deux jours avant le départ, celui-ci a été déplacé au port de Grand-Bourg, entraînant la nécessité de mobiliser des véhicules supplémentaires pour la durée de la mission. Une situation similaire a été rencontrée sur la Désirade, où des problèmes liés aux hébergements initialement prévus ont contraint à privatiser presque tous les logements disponibles sur l'île. Ces changements ont nécessité davantage de véhicules pour permettre aux scientifiques de se déplacer entre les hébergements, le laboratoire, et les ports.

Madame AMBROISE souligne également les modifications imprévues liées à la gestion des déplacements aériens. Bien que des options tarifaires avantageuses, telles que les Flexil Pro d'Air Caraïbes, aient été envisagées initialement, leur application a été limitée par plusieurs contraintes. Tous les participants ne partaient pas de Paris, ni au même moment, en raison de leurs obligations professionnelles ou de contraintes personnelles. Ces situations ont empêché de bénéficier des tarifs groupés escomptés.

Dans certains cas, il a fallu recourir à des transporteurs offrant les liaisons les plus adaptées, mais souvent à des coûts plus élevés.

Les modifications du marché

Modification	Commentaire
Prise en charge de véhicules de location supplémentaires à Marie-Galante et La Désirade	<p>Du fait de contraintes logistiques liées à l'emplacement des laboratoires scientifiques et des bateaux/matériel de plongée (Port de Capesterre-de-MG non utilisable, obligation de s'amarrer au niveau du Port de Beauséjour...), les distances à parcourir par les équipes terrain se sont allongées. Par conséquent, il a fallu louer 2 véhicules en plus sur Marie-Galante et de même à La Désirade sur la totalité de la période de la mission.</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains participants sont partis plus tôt, sont restés plus longtemps, ont été intégrés de dernière minute du fait d'imprévus ou contraintes logistiques ou ont raté leur transport Certaines dates mentionnées dans le fichier Excel de transport transmis au prestataire avant le démarrage de la mission ont évolué et ont dû être modifiées après achat des billets. Ajouts de billets complémentaires non prévus : transport bateau à la Désirade de la classe d'étudiants de l'UT de Saint-Claude, transport bateau d'enseignants de l'UA, inclusion des effectifs réels des étudiants de l'UA et des scolaires en déplacement bateau vers les îles du sud, bagages avion supplémentaires, allers-retours non prévus entre la Guadeloupe « continentale » et les îles du sud... Plus de personnes que prévues sont restées en fin de mission pour participer à la soirée de clôture du 14/11 (hôtels complémentaires, billets bateaux et avion modifiés, location de véhicules non prévus en Guadeloupe) <p>Cela a eu un impact sur les billets d'avion et de bateaux pour lesquels toute modification de billet a généré des frais auxquels s'ajoutent les frais d'agence.</p>
Modifications de certaines réservations en cours de projet	

Madame AMBROISE poursuit en détaillant d'autres éléments ayant contribué à l'augmentation des coûts. Elle mentionne notamment les surcoûts liés à des déplacements internationaux complexes. À titre d'exemple, pour une chercheuse en provenance de la Barbade, le coût initialement estimé à 900 euros pour le billet d'avion a finalement atteint près de 1 300 euros. Ce dépassement s'explique par l'itinéraire qu'elle a dû emprunter, passant par Antigua, puis Saint-Martin, avant d'arriver en Guadeloupe.

Elle indique également que la situation géopolitique actuelle a entraîné des ajustements imprévus pour certains trajets. Elle cite le cas des chercheurs russes, qui, en raison des restrictions imposées par les lois internationales liées au conflit en cours, n'ont pas pu rester aussi longtemps que prévu initialement.

Enfin, elle souligne que des contraintes spécifiques liées au matériel des chercheurs ont également pesé sur les choix logistiques. Par exemple, certains chercheurs voyageant avec du matériel de plongée

volumineux n'ont pas pu utiliser le train et ont été contraints de privilégier des solutions supplémentaires.

Les modifications du marché

Modification	Commentaire
Actualisation des coûts par rapport à ceux du devis initial	<p>Le prestataire avait prévu que les prix annoncés dans le devis initial n'étaient pas fixes et pouvaient varier dans le temps, notamment au niveau des billets d'avions et de l'hébergement transitoire en hôtel.</p> <p>Pour les nuitées d'hébergement transitoire à Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché initial : 100€ • Au réel : Paris Orly IBIS Hôtel – en moyenne proche de 200€ la nuitée <p>Pour les billets d'avion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché initial : → 46 360 € (frais d'agence inclus) pour couvrir tous les vols aller-retour pour PaP avec une offre FlexilPro. → Les prix des billets de transition en provenance de l'étranger ont été estimés individuellement. • Au réel : → Évolution à la hausse des coûts de billets. Ex : Billet Barbade (prévu : 904,60€ → 1 233,34€...) → Complexification de certains trajets au vu du contexte de l'époque (Guerre en Ukraine, manque de vols...) pour arriver dans les délais du projet et donc augmentation des coûts (ex : Russie) → Certains participants n'ont finalement pas pu prendre le train du fait de leur nombre de bagages à transporter (coût avion plus important que le train)

Madame AMBROISE poursuit en précisant que le montant initial du marché, qui s'élevait à 116 491,94 euros, a finalement enregistré un surcoût de plus de 33 %, dépassant ainsi la marge de 10 % de modification qui avait été validée. Elle explique que ce dépassement résulte d'une accumulation de facteurs imprévus survenus au cours du projet.

Elle ajoute qu'il a été constaté, en plein déroulement de la mission à Marie-Galante, que le montant du marché avait été dépassé. À ce stade, il n'était pas envisageable de changer de prestataire, compte tenu de l'avancée du projet et des besoins opérationnels critiques liés à la mission en cours.

Les modifications du marché

+ 43 508,06 € (+33%)
Initial : 116 491,94€ / Avec modif. : 154 445,87€ (160 k€)

- On est au-delà des 10% de modification permis par le CA de juin 2024 donc il y a nécessité à faire un avenant.
- Pas de possibilité de changer de prestataire au vu des délais contraints du projet (dépassement du marché initial intervenu au cours du passage à Marie-Galante)

Madame AMBROISE explique que, face à cette situation, l'agence a travaillé avec le cabinet Stratorial afin de régulariser le dépassement du marché dans le cadre légal. Elle précise que l'article 2194-2 du Code de la commande publique a été utilisé. Cet article autorise une modification du marché à hauteur maximale de 50 % du montant initial, ce qui, dans ce cas, représente une augmentation possible de 58 200 euros. Elle souligne que cet article exige de justifier les modifications, soit par une augmentation du volume des prestations, soit par un changement dans le projet, tout en prouvant qu'il était impossible de changer de prestataire en cours de marché.

Elle informe que la consultation de la commission d'appel d'offres, indispensable dans cette procédure, a été réalisée en début de semaine. Les membres de la commission ont validé la proposition. Par conséquent, les administrateurs sont invités à approuver l'avenant au marché attribué à Penchard

Voyage, avec une possibilité d'augmentation maximale de 40 % du montant total. L'objectif est de ne pas atteindre la limite des 50 %, bien que le dépassement actuel dépasse déjà 33 %.

Madame AMBROISE précise que ce marché inclura les billets pour les chercheurs revenant l'année prochaine pour la restitution du projet. Pour réduire les coûts, le nombre de chercheurs initialement prévu a été diminué à deux. De plus, un atelier universitaire prévu en janvier a dû être annulé car le marché ne permettait pas de couvrir ces dépenses.

Elle conclut en remettant aux administrateurs les articles 2194-2 et 2194-3 du Code de la commande publique qui encadrent cette modification et invite l'assemblée à poser des questions, si nécessaire.

Recours à l'avenant

- **Application de l'article 2194 – 2 du Code de la Commande publique** (cet article se substitue à la notion de marché complémentaire de l'ancien code)
- **Hauteur maximale de la modification** : 50 % du marché initial (**58,2 k€ dans le cas présent**).
- **Justifications attendues** (ex : augmentation du nombre de prestations, changement du projet, changement de titulaire était impossible pour des raisons d'interchangeabilité)
- La **consultation de la CAO reste obligatoire**.

Recours à l'avenant

Article R.2194-2

Le marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R.2194-3, des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.

Article R.2194-3

Lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant de la modification prévue à l'article R.2194-2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial. Lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées, cette limite s'applique au montant de chaque modification.

Ces modifications successives ne doivent pas avoir pour objet de contourner les obligations de publicité et de mise en concurrence.

Les modifications du marché

+ 43 508,06 € (+33%)
Initial : 116 491,94€ /
Avec modif. : 154 445,87€ (160 k€)

- On est au-delà des 10% de modification permis par le CA de juin 2024 donc il y a nécessité à faire un avenant.
- Pas de possibilité de changer de prestataire au vu des délais contraints du projet (dépassement du marché initial intervenu au cours du passage à Marie-Galante)

Madame la Présidente demande si des questions sont à soulever concernant l'avenant au marché. Elle rappelle que cet avenant concerne la modification du marché initialement engagé pour un montant de 116 491,94 euros. Elle précise que l'avenant, adopté lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 3 décembre, porte le montant final à 154 445,87 euros.

Constatant l'absence de questions, elle met l'avenant aux voix.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélien BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	9 Titulaires + 4 Suppléants
En présentiel	1 Titulaire + 2 Suppléant
Représenté (pouvoir)	2 Titulaires + 1 Suppléant

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

Adopté à l'unanimité

Madame la Présidente remercie les administrateurs pour leur confiance et annonce que l'ordre du jour se poursuit avec le point 3.

POINT N°03 : OUVERTURE D'UN POSTE POUR LE CBIG

Madame AMBROISE précise que pour le point 3, elle laissera Monsieur GAYOT en faire la présentation. Elle rappelle néanmoins que, comme indiqué par la Présidente en préambule, il ne s'agit pas d'une ouverture de poste immédiate mais prévue pour 2025, dans le cadre de l'obtention de l'agrément.

Monsieur GAYOT poursuit en expliquant que, dans le cadre de la consolidation de l'équipe, le projet d'établissement présenté en mai dernier au Conseil d'Administration, déposé en juin, et évalué par la Commission nationale de la protection de la nature, prévoit une évolution des effectifs sur deux ans, atteignant 8,5 ETP dans le cadre du projet FEDER. Il rappelle que l'auditeur dépêché en octobre a rendu un rapport préliminaire très favorable, soutenant le plan d'évolution des ressources humaines présenté.

Il précise que le premier poste à ouvrir en 2025 est celui de chargé de mission dédié à la conservation et à la restauration. Ce poste a vocation à être scindé en deux, à terme, afin de mieux répartir les tâches, mais pour l'instant, il regroupe des missions homogènes et cohérentes.

Il rappelle également le contexte actuel de l'équipe, qui se compose de quatre personnes, incluant lui-même, deux botanistes et un responsable des bases de données. Cette équipe est actuellement mobilisée sur plusieurs fronts. Cela inclut la constitution du dossier d'agrément, l'appui aux collectivités publiques et aux gestionnaires du territoire, ainsi que l'expertise botanique demandée par différents acteurs. Elle est également impliquée dans le montage de projets de conservation, comme le projet Best Life, qui bénéficie d'une aide de 100 000 euros sur trois ans pour consolider les populations d'espèces rares et menacées.

Il ajoute que la rédaction des PNA fait également partie de leurs missions, en particulier celui sur la Flore du Littoral Sec, pour lequel l'argumentaire est en cours de finalisation.

À ce moment, **Madame la Présidente** intervient et demande qu'il soit rappelé ce qu'est un PNA.

Monsieur GAYOT répond en expliquant qu'un PNA, ou Plan National d'Action, est un plan rédigé pour la sauvegarde d'une espèce ou d'un groupe d'espèces. Il mentionne que des PNA existent déjà pour des espèces telles que l'iguane des petites Antilles et les tortues marines, mais qu'il n'en existe pas encore pour la flore, bien que le besoin soit avéré.

Il précise que le poste de chargé de mission conservation et restauration a pour objectif de soutenir les équipes en leur permettant de se concentrer sur les missions de connaissance, tandis que ce chargé de mission prendra en charge la rédaction des plans d'urgence destinés à restaurer les populations ou espèces menacées. Ces plans de conservation peuvent prendre la forme de PNA ou de plans spécifiques. Ce poste est nécessaire pour accompagner les projets portés par des partenaires externes, ce qui constitue une part de plus en plus importante de leur activité. Il insiste sur le fait qu'ils ne veulent pas se laisser submerger par ces demandes externes.

Enfin, il souligne que le poste sera également essentiel pour accompagner la production végétale, qui est réalisée dans un cadre de conservation. Ce chargé de mission aura donc également pour rôle de soutenir cette activité de production végétale.

Monsieur GAYOT explique que, pour toutes ces raisons, un renforcement des équipes est nécessaire. Comme l'a rappelé Madame AMBROISE, cette demande s'inscrit dans le cadre de l'agrément. Il précise qu'ils demandent l'ouverture de ce poste afin de pouvoir l'activer dans le cadre des finances de la dotation, ce qui leur permettrait de capter l'agrément si celui-ci est obtenu au début de l'année. Il conclut en invitant les participants à poser des questions, tout en précisant qu'il est à leur écoute. Il invite également Madame AMBROISE à compléter ses propos si nécessaire.

Point n°03 : Ouverture d'un poste pour le CBIG (Pour délibération)

A la suite de l'obtention de financements permettant la réalisation de projets de conservation et de restauration (BESTLIFE, PatriNat, etc.) mais aussi à l'engagement du conservatoire botanique d'accompagner de nombreuses collectivités dans leurs projets, il est nécessaire qu'il puisse se doter d'un(e) chargé(e) de mission dédié(e) à ces missions.

Ce poste permettra aussi d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes de conservation et restauration (PNA, plans directeurs de conservation, etc.) et de soulager les botanistes qui assumaient ces missions en plus des leurs.

Ainsi, dans le cadre des activités de conservation et de restauration du conservatoire botanique des îles de Guadeloupe, il est nécessaire de :

- Créer un poste d'ingénieur ou d'attaché ou de technicien principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe ou rédacteur ou rédacteur principal, à 100%

Madame AMBROISE répond qu'il s'agit d'un poste à ouvrir dans les catégories A et B, ajoutant que c'est la seule précision supplémentaire qu'elle souhaitait apporter.

Arrivée de Madame ARBAU et Madame KORUTOS

Départ de Monsieur MONTOUT

Madame la Présidente demande s'il y a des questions concernant ce poste. N'ayant aucune question, le sujet est soumis aux voix.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélié BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	8 Titulaires + 4 Suppléants
En présentiel	1 Titulaire + 2 Suppléant
Représenté (pouvoir)	2 Titulaires + 1 Suppléant

Nombre de votants : 18

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 18

Adopté à l'unanimité

Madame la Présidente annonce que nous avons terminé pour les points de délibération et que nous allons passer au point 4, qui est un point d'information.

POINT N°04 : PRÉSENTATION DE L'AUDIT ORGANISATIONNEL ET FINANCIER

Arrivée de Madame Léa MONTANOLA

Madame la Présidente indique que le point 4 est vraiment très important, car l'audit va permettre de définir la structuration de la feuille de route de l'agence pour les quatre prochaines années. Elle donne ensuite la parole à Madame AMBROISE, suivie par le cabinet AMYOS Stratorial, qui prendra la suite.

Arrivée de Madame Isabelle VIBERT et Monsieur Christophe AVANTURIER.

Madame AMBROISE précise que cet audit a été demandé par Monsieur DIAZ et financé par l'AFD. L'objectif de cet audit est qu'après deux années pleines de rebondissements, ils souhaitaient obtenir un diagnostic sur le fonctionnement de l'agence, et surtout des préconisations pour la suite. Cet audit porte sur plusieurs aspects : l'organisation, l'organigramme, le modèle économique, ainsi que la gestion de la charge de travail, la gouvernance et le pilotage. Elle souligne que c'est la Présidente qui a décidé que le Conseil d'administration serait souverain et constituerait le copil de cet audit, d'où la présentation d'aujourd'hui. Elle ne souhaite pas être plus longue et laisse la parole à l'équipe Stratorial, composée de Madame Léa MONTANOLA, Madame Isabelle VIBERT et Monsieur Christophe AVENTURIER.

Madame MONTANOLA commence par saluer tout le monde. Elle rappelle ensuite, comme l'a mentionné Madame AMBROISE, que l'équipe va présenter les principales préconisations issues de l'audit organisationnel et financier réalisé au sein de l'ARB. Avant de rentrer dans les détails, elle propose de revenir brièvement sur ce qu'est l'audit.

Madame MONTANOLA poursuit en expliquant que l'audit réalisé est un regard porté sur le fonctionnement de l'ARB à un instant donné, notamment sur les missions, la gouvernance, le pilotage, la structuration, les processus, ainsi que sur les ressources humaines et financières. Elle précise que l'équipe Stratorial s'est concentrée sur le volet financier, tandis qu'ils se sont eux-mêmes focalisés sur l'aspect organisationnel.

Notre objet

Ce qu'est l'audit ?

Un état des lieux et une analyse :

- Du fonctionnement et de l'organisation de l'ARBIG
 - Ses missions et son activité
 - Sa gouvernance et son pilotage
 - Sa structuration et les process de travail
 - Ses ressources humaines
- Du volet administratif, financier et RH (réglementaires) & des process inhérents

... Visant à identifier des pistes de progrès et des chantiers à conduire en 2025

Ce qu'il n'est pas

- Une évaluation des résultats de l'ARBIG
- Une évaluation de la pertinence de orientations

Elle souligne qu'il est important de préciser que cette mission n'a pas pour objectif d'évaluer les résultats de l'agence ou la pertinence de sa stratégie.

Madame MONTANOLA poursuit en soulignant qu'il est important de intervenir à un moment charnière pour l'agence, qui existe depuis seulement deux ans. Un diagnostic a montré que beaucoup de choses ont été accomplies grâce à l'engagement des équipes et à des projets structurants comme LPRIG ou l'agrément du conservatoire, et ce, grâce à un soutien fort de la gouvernance. Cela a permis de développer la légitimité et l'identification de l'agence sur le territoire. Cependant, tout cela s'est réalisé dans un contexte compliqué, marqué par des vacances de direction.

Elle précise que la vacance de direction est une situation complexe pour toute structure, et encore plus pour une structure en création. En tant que cabinet d'audit, ils interviennent généralement lorsqu'il y a des dysfonctionnements, mais elle insiste sur le fait que cet audit n'est pas motivé par des dysfonctionnements organisationnels. L'enjeu, ici, est la consolidation de l'agence. Et aujourd'hui, cet objectif de consolidation est d'autant plus pertinent dans un contexte favorable, notamment avec le renouvellement de la direction et la création d'une fonction de direction adjointe, qui renforcera et renouvèlera la fonction de direction. De plus, l'équipe a été renforcée par l'arrivée de compétences en ingénierie financière, ce qui est essentiel au regard de la croissance attendue pour le conservatoire.

Madame MONTANOLA explique que pour entrer dans leur logique de présentation, un schéma est utilisé, illustrant leur grille de lecture pour analyser le fonctionnement de l'organisation. Elle souligne que le projet de l'ARB et sa feuille de route sont placés au centre du schéma, car ce sont les éléments moteurs de l'organisation et des actions qu'elle mène.

Elle poursuit en détaillant les quatre grands volets d'analyse :

1. Mission, activité et charge de travail
2. Organisation, ressources humaines et management
3. Modèle économique, situation et processus financier
4. Gouvernance, pilotage et processus de décision

Ces volets soutiennent tous le projet au centre et sont en interaction les uns avec les autres.

Madame MONTANOLA insiste sur l'importance de ces interactions, car c'est là que peuvent apparaître des défis ou des nœuds qui freinent un fonctionnement optimisé. Par exemple, si l'adéquation entre les missions à réaliser et les ressources humaines ou financières disponibles n'est pas équilibrée, cela peut créer des blocages dans l'organisation.

Elle ajoute que de la même manière, une incohérence entre la structure d'un organigramme et les missions à conduire peut engendrer des difficultés à clarifier les rôles et responsabilités.

Madame MONTANOLA explique que pour parvenir aux préconisations qu'elles vont présenter, cet audit a inclus des entretiens individuels avec l'ensemble des agents de l'ARB. De plus, il y a eu un entretien avec la présidente, un autre avec le vice-président, ainsi que des ateliers thématiques portant sur différents sujets : un sur le FEDER, un sur le conservatoire, et un autre sur la participation de l'ARB aux événements. Ces démarches ont eu lieu en grande partie sur site, dans les locaux de l'ARB, entre le 10 et le 13 septembre 2024.

Elle précise qu'après avoir réalisé l'audit et le diagnostic, ceux-ci ont été partagés en comité de direction avec l'ensemble des responsables de pôle et avec la directrice par intérim à deux reprises. Une première version des préconisations a été présentée et soumise à l'analyse du CODIR (Comité de Direction) ainsi qu'à un COPIL (Comité de Pilotage) restreint, qui faisait également partie de cette étude en tant qu'instance de rendu compte. Ce comité restreint était composé de la présidente, du comité de direction de l'ARB, et de l'AFD.

Aujourd'hui, l'objectif est de présenter les principales préconisations, en exposant les points clés, et d'expliquer pourquoi ces préconisations ont été formulées, sur la base des constats du diagnostic.

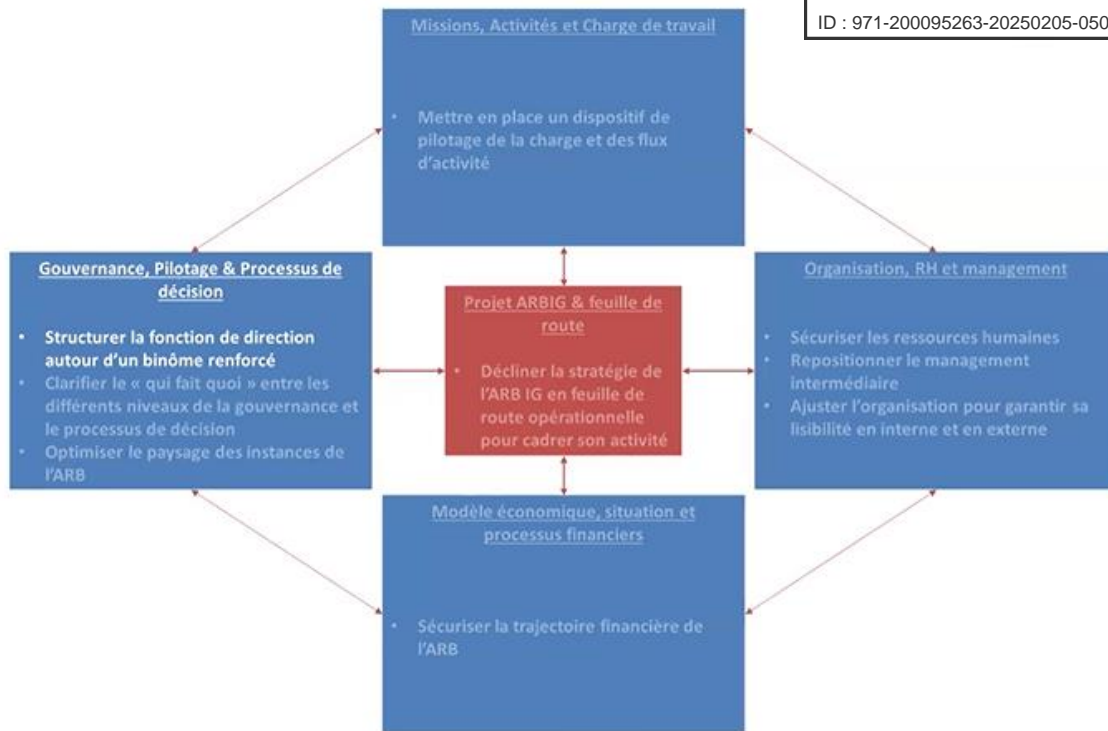
Les investigations que nous avons conduites

- **Une phase de terrain, de recueil de la matière:**
 - 16 entretiens individuels avec les agents, 1 entretien avec la présidente, 1 entretien VP et 3 ateliers de travail thématiques (FE CBIG, évènements).
 - Avec une semaine sur site du 10 septembre au 13 septembre
- **La phase d'enrichissement du diagnostic :**
 - 2 moments de présentation et de discussion sur le diagnostic : 23/10/2024 et 29/10/2024 au CODIR puis à la directrice par int
- **La phase de travail sur les préconisations :**
 - 1 séance de partage et d'échange le 13/11 avec le CODIR
 - 1 séance avec le COPIL restreint le 14/11 (Présidente, CODIR, AFD)
- **Les sujets que nous allons aborder aujourd'hui :**
 - Présentation et discussion autour des préconisations

Madame MONTANOLA souligne que les préconisations sont formulées dans le but de consolider l'ARB après ses deux premières années d'existence. Elle précise que ces recommandations sont interconnectées et couvrent tous les volets de l'organisation. Pour leur mise en œuvre, il sera essentiel de les piloter, les prioriser, et de programmer tous les chantiers internes nécessaires, tout en définissant clairement les rôles et responsabilités au sein de l'organisation.

Arrivée de Madame DAGONIA

Madame MONTANOLA présente les principales recommandations, en commençant par la nécessité de décliner la stratégie de l'ARB en une feuille de route opérationnelle afin de structurer son activité. Sur le volet de l'activité et de la charge de travail, la première recommandation est de mettre en place un dispositif pour piloter la charge et les flux d'activité. En termes d'organisation, de ressources humaines et de management, il est crucial de sécuriser les ressources humaines et de repositionner le management intermédiaire pour accompagner la croissance attendue. Des ajustements organisationnels seront nécessaires pour garantir la visibilité de l'ARB tant en interne qu'en externe. Concernant la gouvernance, le pilotage et les processus de décision, une des recommandations clés est de structurer la fonction de direction autour d'un binôme renforcé, avec l'introduction d'une fonction de direction adjointe. Il s'agira aussi de clarifier les responsabilités au sein de la gouvernance et du processus décisionnel, et d'optimiser le fonctionnement des instances de l'ARB. Enfin, pour soutenir l'ensemble de ces recommandations, il est essentiel de sécuriser la trajectoire financière de l'ARB. Ces préconisations, émanant du cabinet d'audit, nécessiteront bien entendu validation et décision de la part du conseil pour savoir si les chantiers proposés seront engagés.



Madame MONTANOLA propose d’engager immédiatement par la première préconisation qui est la déclinaison de la stratégie de l’ARB en feuille de route opérationnelle pour cadrer son activité

Elle explique que les slides sont structurées pour revenir systématiquement sur plusieurs points : pourquoi cette préconisation est faite, en s’appuyant sur un audit et un diagnostic conséquent, les risques à ne pas agir et à ne pas déployer la stratégie, des pistes sur comment y aller, sur le dispositif de travail, le « qui fait quoi » et les principaux changements anticipés, qui sont principalement internes

Elle précise que si ces chantiers sont mis en place en interne de l’ARB, des changements devront être anticipés. Elle indique que la feuille de route constitue le cœur de la démarche et qu’elle donnera un cap clair pour l’organisation. Elle ajoute que cette feuille de route est appelée de leurs vœux, par l’ensemble de l’équipe et qu’il y a déjà des travaux qui ont commencé à être réalisés au niveau des responsables de pôle, de la directrice intérimaire et de la présidente, ce qui constitue déjà une base de travail

Elle souligne que l’enjeu de cette stratégie est de pouvoir prioriser et piloter l’activité, la charge, les ressources, de pouvoir opérer des choix pour garantir la soutenabilité du travail, la pérennité financière et renforcer le positionnement de l’agence sur le territoire. L’objectif est de bien identifier l’ARB, savoir ce qu’elle fait et qui elle est, tout en concentrant ses forces en fonction de ses moyens et de la stratégie définie.

Madame MONTANOLA explique que cette feuille de route, qui décline la stratégie en termes de dispositifs de travail, doit impérativement impliquer la gouvernance, notamment par l’intermédiaire de la présidente, et être portée au niveau de la fonction de direction. Enfin, elle rappelle que c’est la recommandation numéro un pour permettre de faire des choix quotidiens, de rendre le travail soutenable pour les agents, de réaliser des arbitrages budgétaires et en termes de ressources humaines et de clarifier pour le rendu compte à la gouvernance ce sur quoi l’agence est prioritairement attendue pour les prochaines années.

Départ de Madame COUVIN

Madame MONTANOLA continue en précisant qu'à côté de cette recommandation, l'idée est de structurer une fonction de direction autour d'un binôme renforcé

Madame MONTANOLA indique qu'il est prévu, comme mentionné précédemment, de mettre en place une fonction de direction aujourd'hui et qu'il a été évoqué qu'elle soit adjointe à une fonction de responsable de pôle. Toutefois, elle recommande que cette fonction ne vienne pas en plus de ce rôle de responsable de pôle mais qu'elle soit un poste à part entière afin d'éviter que tout repose sur une seule personne au sein de l'agence et pour sécuriser les processus et la connaissance du fonctionnement de l'agence. Elle ajoute que cette mesure permettra également de sécuriser la prise de poste du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice qui sera ainsi épaulée et évitera de mettre à nouveau en risque une vacance de ce poste. L'idée est qu'il y ait une répartition des rôles entre la fonction de directeur/directrice et celle de directeur/directrice adjointe avec une direction positionnée plutôt sur les questions de pilotage stratégique, d'animation partenariale, de gouvernance, etc. tandis qu'une direction adjointe serait davantage axée sur le côté interne, financier et fonction-support

Elle précise qu'il y aura forcément une interaction à construire entre ces deux volets, notamment pour être en capacité de décider de l'opportunité et de la faisabilité, l'opportunité relevant plutôt de la direction en tant que gardien de la stratégie et la faisabilité étant de l'ordre de la direction adjointe en raison de sa connaissance du fonctionnement interne. Enfin, elle souligne que sur les axes de travail et sur la manière de procéder, l'idée est d'avoir une clarification des rôles, avec notamment les attentes que la gouvernance porte à l'égard de la fonction de direction, ce qui permettra de décliner cette organisation au sein de l'agence et dans ses différents niveaux

Madame MONTANOLA présente la recommandation suivante, qui porte sur la clarification du « qui fait quoi » entre les différents niveaux de la gouvernance et la clarification du processus de décision

Elle explique que depuis le début de l'agence, la gouvernance a été extrêmement présente et que cela a été nécessaire pour lancer l'agence et la positionner là où elle est aujourd'hui, cela a permis un développement soutenu. Actuellement, il y a un enjeu de repositionner la gouvernance et la fonction de direction, qui est appelée à être renforcée, avant de clarifier correctement les périmètres des rôles de chacun, et ensuite, en déclinaison, celui des responsables de pôles. Elle souligne que cette clarification est primordiale car elle permet de savoir qui décide de quoi, et ainsi d'éviter toute ambiguïté sur le lieu de la prise de décision. En l'absence de cette clarté, il pourrait en résulter une stagnation des projets, des blocages, et pour les équipes, cela pourrait générer du découragement et des souffrances. L'objectif est donc de bien mener ce travail en impliquant à la fois la gouvernance et la direction pour déterminer clairement ce qui relève de la gouvernance, ce qui relève de la direction, notamment en ce qui concerne l'animation des relations partenariales, ce qui permettra ensuite, à l'échelle de la direction, d'identifier les attributions de chacun, que ce soit pour la direction elle-même ou pour les responsables de pôles.

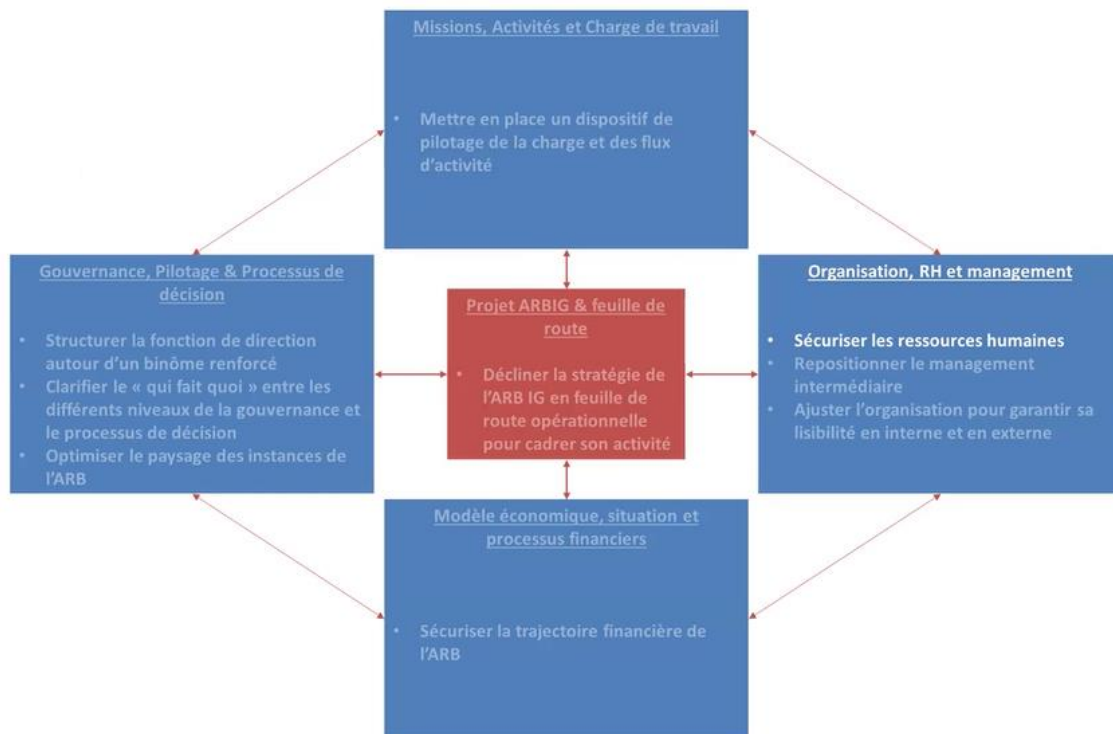
Madame MONTANOLA indique qu'en lien avec la latitude décisionnelle des responsables de pôle et compte tenu du contexte de croissance attendue de l'agence, le repositionnement du management intermédiaire va être clé pour réussir cette consolidation de l'ARB.

Madame MONTANOLA indique que globalement, cette croissance des effectifs sera accompagnée sur le comment travailler ensemble, sur la transversalité qui aujourd'hui est possible parce que tout le monde se connaît, mais demain il faudra que ce soit un peu plus structuré, et cette structuration impliquera de nouveaux modes de travail, de nouvelles habitudes, et donc un changement qu'il faudra accompagner, et que c'est le management intermédiaire, les responsables de pôle au plus près des équipes qui seront en capacité de faire cela. Pour ce repositionnement, elle identifie trois axes de travail : le premier étant directement lié à la recommandation précédente, qui est de clarifier le « qui fait quoi » et les attentes à l'égard du management, il est nécessaire de clarifier leur zone de décision, de repositionner leur rôle de pilote, notamment celui de l'activité de leurs agents, de leur budget, et de leur part du budget de manière opérationnelle

Le deuxième axe concerne plutôt le collectif managérial, il y a des journées de formation, des réunions régulières, et autres initiatives, et il est important de poursuivre la dynamique de création de ce collectif

Enfin, elle précise que ce repositionnement pourrait passer par une implication dans la conduite des chantiers internes qui pourront être déployés à la suite de l'audit, c'est-à-dire les mettre en responsabilité et en pilotage sur certains sujets, aux côtés de la direction et de la gouvernance, en fonction des recommandations, des thématiques et des chantiers qui seront lancés

Madame MONTANOLA poursuit en rappelant qu'il y a eu, depuis la création de l'ARB, une implication extrêmement forte de l'équipe, avec un haut niveau de compétence, qui a su s'adapter à de nouveaux sujets et aux évolutions nécessaires. Elle souligne que l'enjeu actuel est de mettre en place un dispositif de pilotage de la charge d'activité et des flux d'activité, car tout ce que l'équipe a donné pour permettre à l'agence d'être là où elle est aujourd'hui représente peut-être un rythme qui n'est pas complètement soutenable sur le long terme



Madame MONTANOLA souligne que si le rythme actuel n'est pas soutenable, il existe potentiellement un risque que l'agence ne parvienne pas à tenir ses engagements auprès de ses partenaires, notamment si elle est trop en tension ou trop en réaction aux différentes demandes. Elle insiste sur la nécessité pour l'agence de maintenir une posture équilibrée, d'une part en réaction aux demandes et d'autre part en offre de services, car cette dualité est au cœur de son rôle d'accompagnement.

Elle explique que, dans le cadre de la feuille de route que l'agence est appelée à déterminer, il sera essentiel de s'organiser pour mieux planifier son activité, déployer cette feuille de route et ainsi gagner en visibilité sur ses objectifs et la manière de les atteindre, tout en se laissant le temps nécessaire pour déployer ses missions.

Elle identifie deux enjeux principaux : la gestion de la charge de travail des agents et la gestion des flux d'activités. Elle rappelle que les sollicitations externes adressées à l'agence sont nombreuses, un point détaillé dans l'audit, et qu'il est crucial de savoir à quel moment l'agence doit accepter ou refuser certaines demandes. Elle explique que cette gestion des flux sera intrinsèquement liée à la création et à la formalisation de la feuille de route, qui pourra définir les critères pour répondre à ces sollicitations.

Sur la manière de procéder, elle précise qu'il s'agit d'outiller l'agence avec des outils simples et légers permettant de piloter à la fois la charge de travail des agents et les flux d'activités. Une fois ces outils

créés, l'enjeu sera de les faire vivre, de définir les processus à mettre en place, les changements à accompagner, et de clarifier les rôles de chacun pour l'animation de ces outils, tout cela dans le cadre d'une méthode construite pour accompagner cette démarche.

Madame MONTANOLA explique qu'un autre point extrêmement important, au regard des observations faites sur l'agence, est la sécurisation des ressources humaines. Elle précise que le constat actuel montre des ressources humaines globalement peu sécurisées, avec des conséquences différenciées. Elle indique que lorsque l'on parle de ressources humaines peu sécurisées, cela fait référence à des contrats ou des statuts qui ne favorisent pas nécessairement la stabilisation des agents.

Elle illustre son propos en soulignant que, pour certaines missions, la nature du contrat ou du statut n'est pas cohérente avec la nature de la mission. Par exemple, pour des projets spécifiques, il est logique que des contrats à durée déterminée soient utilisés. En revanche, pour des missions dites plus socles et pérennes, ces dernières sont parfois occupées par des volontaires en service civique ou par des postes non pérennes, ce qui soulève un véritable enjeu de sécurisation de ces fonctions.

Elle insiste sur le fait que cette sécurisation des fonctions doit être envisagée au regard des ambitions de l'agence, tout en prenant en compte le cadre budgétaire contraint, ce qui impose de prioriser les actions. Elle ajoute que cette nécessité de priorisation accentue l'importance d'anticiper et de définir les priorités en fonction des orientations stratégiques de l'agence.

Elle identifie un enjeu à court terme concernant la sécurisation des ressources du Conservatoire, en fonction de l'obtention ou non de l'agrément. Par ailleurs, elle met en avant l'importance de formaliser une stratégie RH visant à sécuriser les ressources et à organiser le recrutement si nécessaire. Elle explique que cette stratégie RH devra être construite en cohérence avec la feuille de route, afin d'aligner les moyens humains avec les objectifs fixés.

Elle précise qu'il existe une articulation nécessaire entre la direction, qui porte la stratégie, et la direction adjointe, qui aura en charge les éléments de décision liés aux ressources humaines grâce à sa maîtrise des budgets et des outils nécessaires. Cette articulation permettra également de formaliser des documents réglementaires tels que les lignes directrices de gestion.

Elle mentionne aussi l'importance, à court terme, d'accompagner la croissance des effectifs en travaillant sur le volet management, avec des pratiques existantes à poursuivre tout en anticipant l'évolution de la taille de l'agence.

Enfin, elle conclut que cette stratégie RH, qui devrait être posée après validation de la feuille de route de l'agence, pourra être enrichie pour couvrir l'ensemble du parcours des agents. Cela inclut des aspects tels que la rémunération, l'intégration, la formation, les conditions d'exercice, et la déclinaison d'outils liés à l'intégration et à la prévention des risques professionnels.

Madame MONTANOLA explique qu'au regard des échanges tenus et en fonction des décisions qui seront prises à la suite de cet audit, il existe un enjeu majeur à ajuster l'organisation afin d'en garantir la lisibilité. Elle précise que cet ajustement doit s'appuyer sur les missions de l'agence, les ressources disponibles, la croissance attendue et la structuration de la fonction de direction, qui a été recommandée pour être confiée à deux personnes.

Elle mentionne que des propositions de nouvelles organisations ont été élaborées, mais que celles-ci relèvent avant tout d'un travail interne à l'ARB, de nature plus opérationnelle, sur lequel il n'est pas nécessaire de s'attarder dans le détail. Cependant, elle souligne qu'il est important de garder à l'esprit qu'en fonction des décisions et des chantiers qui seront engagés, des évolutions pourraient être nécessaires au niveau de l'organigramme. Ces ajustements viseraient notamment à renforcer la clarté du « qui fait quoi » à la fois pour les partenaires et pour les équipes internes.

Madame MONTANOLA expose la dernière recommandation d'ordre organisationnel qui, selon elle, concerne l'optimisation du paysage des instances de l'ARB. Elle constate que la comitologie actuelle est particulièrement dense, comprenant des instances au niveau global de l'agence, des différents pôles

tels que l'Observatoire et le Conservatoire, ainsi que des groupes de travail et projets.

Elle explique que l'enjeu principal est de réfléchir à la plus-value des instances qui ne sont pas encore actives et de déterminer si elles pourraient s'appuyer sur celles déjà existantes pour éviter une multiplication des structures. L'objectif est également de limiter la surmobilisation des acteurs du territoire, un phénomène qui pourrait entraîner une désertion des réunions. Madame Montanola insiste sur la nécessité de prévenir la création de silos et de veiller à ce que ces nouvelles instances s'intègrent harmonieusement dans la comitologie déjà existante en Guadeloupe, afin d'éviter la duplication d'espaces similaires.

Elle souligne par ailleurs la grande valeur ajoutée de la conférence des financeurs de la biodiversité, qu'elle qualifie d'excellente démarche pour organiser les offres et initiatives. Cependant, elle émet une réserve : l'essence de cette instance et son efficacité opérationnelle pourraient être compromises par une éventuelle ouverture excessive à de nouveaux participants.

Enfin, elle indique qu'elle cède la parole à Christophe AVENTURIER, qui interviendra sur la question de la sécurisation de la trajectoire financière de l'ARB.

Madame la Présidente demande, avant de débiter la discussion sur la trajectoire financière, si les membres du Conseil d'administration souhaitent réagir sur la partie concernant l'organisation des missions de l'ARB et sa structuration interne. Elle invite les membres à faire part de leurs remarques ou observations à ce sujet.

Madame la Présidente soulève un point qu'elle n'a pas bien compris. Elle interroge sur la préconisation, demandant si celle-ci inclut la fusion du pôle sensibilisation, communication avec d'autres pôles.

Madame MONTANOLA explique que la fusion fait partie des scénarios qui ont été évoqués, mais précise que cela dépend des choix à venir, notamment en ce qui concerne la fonction de direction adjointe. Elle indique que, volontairement, ils ne sont pas revenus sur les différents scénarios proposés, car ceux-ci sont encore des ébauches. Ces scénarios doivent être adaptés en fonction des ambitions stratégiques, et avant de se poser et approfondir ce sujet, certaines étapes de validation sont nécessaires.

Madame la Présidente demande alors si le poste de directeur adjoint est également préconisé comme un poste à plein temps.

Madame MONTANOLA répond que, selon elle, le poste de directeur adjoint doit être un poste à part entière, soulignant qu'il s'agit d'une nécessité en raison du risque que la structure repose uniquement sur une seule personne. Elle explique que cela entraînerait des risques pour l'organisation, notamment parce que la connaissance du fonctionnement de l'agence ne serait pas suffisamment partagée. En outre, le poste de direction est vaste, et il serait difficile pour une seule personne de le gérer correctement. Pour ces raisons, elle insiste sur l'importance de créer un poste de direction adjoint distinct, ce qui permettrait aussi de fusionner les pôles IP et ASC de manière logique, tout en préservant la cohérence des missions. Cela contribuerait également à repenser l'organisation à moyen terme.

Madame la Présidente, de son côté, répond que l'ARB est encore une structure relativement petite, avec des dotations actuelles de l'ordre de 630 000 euros. Elle précise que le budget passera à 830 000 euros en 2025 avec la participation du conseil départemental. Elle ajoute également qu'il existe une prime de vie chère à 40 %. Elle soulève un point concernant le conservatoire botanique, précisant que si ce dernier obtient son agrément, il recevra une dotation spécifique de 350 000 à 400 000 euros du ministère de la Transition écologique, ce qui lui permettra de se développer, de recruter davantage et de renforcer ses équipes. Cependant, elle exprime des doutes concernant la capacité de l'ARB à recruter davantage de personnel, en particulier un directeur adjoint à plein temps, étant donné les marges financières actuelles, et spécifie qu'elle parle sous contrôle des autres administrateurs et membres fondateurs sur ce point.

Départ de Monsieur LOUISY.

Madame AMBROISE intervient pour clarifier la proposition. Elle précise qu'il ne s'agit pas de recruter un directeur adjoint en plus des postes déjà existants, mais plutôt de fusionner les deux pôles, ingénierie de projet et ASC (animation, sensibilisation, communication). Dans ce cas, le nouveau pôle serait orienté vers les différentes cibles (grand public, scolaire, entreprises, collectivités, etc.). Elle explique que, plutôt que d'avoir un chef de service pour l'ingénierie de projet, il serait créé un poste de chef de service secrétariat général, responsable de toutes les fonctions administratives transversales. Ce chef de service deviendrait le directeur adjoint.

Elle ajoute que cette proposition n'a pas encore été projetée en termes d'organigramme, car cela nécessite une discussion interne pour repenser la structure, mais l'objectif est de maintenir un effectif constant. Il s'agit donc de transformer le rôle administratif en directeur adjoint, sans ajouter de nouveaux postes. C'était cela, en résumé, la proposition qu'ils avaient avancée.

Madame la Présidente exprime sa préoccupation en soulignant qu'elle entend bien les propos des chefs de pôle, qui affirment avoir tellement de missions qu'ils n'arrivent pas à s'en sortir. Elle s'interroge donc sur la faisabilité de fusionner deux pôles, ce qui entraînerait une charge de travail accrue pour la même équipe, ce qui pourrait être compliqué.

Madame AMBROISE répond en précisant que la situation actuelle est effectivement complexe. Elle rappelle qu'au sein du pôle ingénierie de projet, il y a actuellement quatre personnes, dont deux impliquées dans un projet spécifique, et un chef de service. Du côté du pôle ASC, il y a une personne travaillant sur les espaces exotiques envahissants, une autre sur la communication, plus le chef de service. Elle souligne que la diversité des missions est grande et que l'un des enjeux est de repositionner le management intermédiaire.

Elle explique que, souvent, les chefs de service, en plus de leurs responsabilités managériales, sont également chargés de missions, ce qui complique leur positionnement. Elle donne l'exemple de sa propre situation, où elle fait l'intérim de la direction, ce qui est une situation différente. Elle ajoute que l'idée serait de faire en sorte que la personne responsable du pôle fusionné soit véritablement chef de service, et non pas à la fois chargé de mission et chef de service, comme c'est le cas actuellement, ce qui crée de la confusion et de la surcharge.

Madame AMBROISE précise également qu'elle ne cherche pas à imposer ce scénario mais à expliquer la proposition. Elle clarifie que l'objectif n'est pas de recruter un directeur adjoint en plus d'un chef de pôle, mais de repositionner les services, en créant un pôle plus administratif qui inclurait la direction adjointe, permettant ainsi de redistribuer les rôles sans augmenter le nombre de chefs de pôle.

Madame HERMANT intervient pour ajouter un complément. Elle précise qu'avec l'ajout d'un directeur adjoint, cela permettrait de soulager les chefs de pôle, notamment sur les aspects administratifs. Elle souligne que beaucoup de processus doivent être mis en place, mais ils se retrouvent dans une situation où il est difficile de gérer tout cela seul. Le fait de savoir qu'une personne serait présente pour les aider à gérer ces processus administratifs les soulagerait, en particulier en ce qui concerne leur rôle de management. Selon elle, cette nouvelle fonction apporterait une plus-value en termes de charge de travail. Actuellement, le travail se fait de manière assez organique, mais ils arrivent au bout de leurs capacités. Mettre en place de nouveaux processus sans l'aide d'une personne dédiée signifierait que ce travail supplémentaire incomberait aux chefs de pôle, ce qui, selon elle, deviendrait rapidement étouffant.

Madame la Présidente donne ensuite la parole à Jean-Michel ZAMMITE, vice-président de l'agence.

Monsieur ZAMMITE remercie pour toutes les précisions apportées et indique que certaines de ses questions ont été levées. Il évoque un parallèle avec une situation similaire à Mayotte, où il se demande s'il faut un adjoint à part entière ou si un modèle comme celui des parcs marins, avec un chef de pôle qui assume également le rôle de directeur adjoint, est plus approprié. Il reconnaît que cela relève d'un choix d'organisation. Pour des petites équipes comme celle de l'ARB, il penche plutôt pour un modèle

où le chef de service assume également les responsabilités de directeur ad avant tout des choix d'organisation.

Monsieur ZAMMITE écoute les préoccupations des agents, mais rappelle ce qu'a dit Madame MONTANOLA : l'important est de définir une feuille de route. Il admet que les chefs de pôle peuvent se sentir débordés, mais pour éviter cela, il faut clarifier les priorités. En particulier, dans le cadre des actions, il est nécessaire de faire des choix en établissant des priorités, ce qui implique que certaines actions non prioritaires doivent être mises de côté. Il insiste sur l'idée qu'il est essentiel de savoir choisir les combats à mener. Le modèle d'organisation doit permettre de stabiliser la situation actuelle tout en se préparant pour l'expansion. Cela nécessite de rassurer les équipes et de prendre des décisions sur les grands dossiers, avec une vision à plus long terme. Il ajoute qu'il est important de reconnaître que tout ne peut pas être fait en même temps, et c'est un point essentiel des réflexions partagées.

Enfin, **Monsieur ZAMMITE** exprime une petite inquiétude au sujet des processus et procédures. Selon lui, bien qu'ils puissent rassurer sur le plan administratif, ils ont tendance à alourdir l'administration, plutôt que de la simplifier.

Départ de Monsieur GAYOT.

Madame AMBROISE complète en précisant que l'idée, à ce stade, est de proposer des préconisations, de poser les idées sur la table. Elle est tout à fait d'accord avec Monsieur ZAMMITE sur le fait qu'un excès de procédures alourdit l'administration, mais elle souligne que l'absence de procédures peut également créer des problèmes, car cela empêche de savoir qui fait quoi, jusqu'où vont les responsabilités, et où s'arrêter. Elle estime qu'il est important de trouver un juste milieu, ce qui sera l'objectif pour l'année suivante.

Elle ajoute que, dans une structure comme l'ARB, où le directeur est l'ordonnateur, la situation actuelle est que le pôle administratif comprend 4 personnes et 4 chefs de service, ce qui fait 8 personnes directement sous la direction. Ce point a été pris en compte dans la proposition du schéma organisationnel. Cependant, elle insiste sur le fait que l'objectif n'est pas de prendre une décision immédiate sur ce schéma, mais plutôt de poser les débats. Elle se réjouit d'avoir les retours des administrateurs, car c'était bien cela l'objectif de présenter cet audit.

Monsieur ZAMMITE exprime qu'il comprend bien qu'il s'agit d'une réflexion.

Madame la Présidente ajoute qu'il faut également prendre en compte le fait qu'au sein de l'agence, une direction stable à plein temps n'a jamais été expérimentée. Elle rappelle qu'il y a eu une directrice par intérim qui a été en congé de maladie pendant six mois en 2023, et que Madame AMBROISE a dû assurer l'intérim. Ensuite, le directeur Nicolas Diaz est resté huit mois, mais sur ces huit mois, il n'a pas été opérationnel durant les trois ou quatre derniers mois.

Elle souligne qu'ils n'ont donc jamais vraiment expérimenté une direction stabilisée, et que l'arrivée d'une directrice stable à plein temps et d'un chef de pôle stable à plein temps sur les missions est un changement important. Elle précise qu'il est nécessaire de discuter de cette situation et de se laisser le temps de voir comment cela évolue. Elle met en garde contre les risques d'une inflation financière due à des ambitions excessives, sur lesquelles l'agence ne pourrait pas répondre.

Elle estime que l'année 2025 pourrait être une année d'expérimentation avec une direction stabilisée et un chef de pôle qui sera recruté rapidement, dès que possible, peut-être dès décembre pour un recrutement en février. Elle précise que cela ne bloquera pas les candidatures internes. Elle insiste sur le fait qu'il est important de laisser ce temps de transition et de stabilisation, tout en prenant en compte que l'agence n'est pleinement opérationnelle que depuis deux ans. Elle mentionne également que des choix devront probablement être faits sur des axes prioritaires, et d'autres axes pourront être abordés à plus long terme.

Madame la Présidente aborde la situation en précisant qu'ils entrent dans une période difficile où les membres fondateurs voient leurs dotations diminuer. Elle souligne qu'ils doivent aussi veiller à ne pas augmenter leurs dépenses. Elle mentionne le budget de l'OFB, se demandant si la réduction de 28 millions d'euros sur le budget de l'OFB signifie qu'ils récupéreront ces 28 millions.

Monsieur ZAMMITE répond que c'est une excellente question, mais qu'il ne sait pas.

Madame la Présidente indique qu'elle a demandé une séance de travail à Monsieur LAYBOURNE, car elle souhaite comprendre ce que cela implique pour l'agence.

Madame la Présidente souligne qu'il est demandé aux régions de réduire leur dotation de 7 % et insiste sur l'importance de tenir compte du contexte économique global. Elle exprime la nécessité de prendre le temps, en 2025, de déterminer ce qu'ils peuvent mettre en œuvre, et laisse la parole à Madame ARBAU Francine.

Madame ARBAU intervient en partageant l'avis de Madame la Présidente, indiquant que l'année 2024 a été exceptionnelle en raison de plusieurs facteurs, notamment la double responsabilité de la directrice et l'année de la planète revisitée, ce qui a entraîné une charge de travail importante. Elle précise que pour une structure comme celle-ci, la dotation de la région, qui s'élève à 300 000 euros, a conduit à une situation financière tendue, surtout que les dépenses de fonctionnement, y compris une grande part des salaires, dépendent des financements des projets européens.

Elle exprime des préoccupations concernant la viabilité d'un poste de directeur fixe, soulignant que ce poste pourrait ne pas être éligible, car ce sont surtout les projets financés par les fonds européens qui sont pris en charge. Avec une réduction possible des dotations, notamment celle de la région, elle préconise de patienter et de voir comment se déroulera l'année 2025 avant de prendre des décisions. Elle soutient l'idée qu'un chef de pôle assurant aussi la fonction de directeur adjoint semble être la solution la plus prudente et efficace dans ce contexte.

Madame VIBERT souligne que tout le monde partage le constat que l'ARBIG a traversé deux années intenses de structuration et de mise en place, marquées par un effort considérable des équipes et de la gouvernance. Elle considère cette phase comme une belle réussite, mais précise qu'il est désormais temps de passer à une phase de consolidation. Cette étape vise à stabiliser le fonctionnement de l'ARBIG, en le structurant davantage, plutôt que de rester dans une logique purement orientée projet.

Elle explique que le diagnostic réalisé a permis de formuler des préconisations en tenant compte de priorités stratégiques et de l'organisation actuelle, qui soulève certaines questions. L'année 2025 est donc désignée comme une année clé pour la consolidation, avec plusieurs chantiers internes à conduire, y compris celui de l'organisation. Elle insiste sur le fait que cette réflexion organisationnelle ne vise pas à augmenter les coûts ou à démultiplier le modèle financier, mais bien à travailler à moyens constants, voire réduits, pour garantir le bon fonctionnement de l'ARBIG dans un cadre partenarial renforcé.

Elle rappelle que les préconisations formulées jusqu'ici sont encore en phase d'affinage et d'ajustement, et qu'un accompagnement pour remettre en perspective les chantiers internes pourrait être mobilisé si nécessaire. Elle ajoute que le contexte national récent, non complètement intégré au moment de l'élaboration des recommandations, impose un point de vigilance supplémentaire.

Madame la Présidente prend ensuite la parole pour informer que le processus de recrutement pour le poste de directeur ou directrice de l'ARBIG est terminé, et annonce que Madame AMBROISE a été désignée à l'unanimité pour occuper ce poste à partir du 1er janvier 2025. Elle remercie l'équipe STRATORIAL pour leur contribution.

L'équipe STRATORIAL félicite Madame AMBROISE pour cette nomination.

Monsieur SCHMIDER déclare partager pleinement la prudence exprimée quant à l'avenir. Il rappelle que, bien qu'il n'y ait actuellement pas de gouvernement, quel qu'il soit, des efforts seront inévitablement demandés aux collectivités territoriales. En tant que conseiller de l'agence, il soutient cette approche prudente, soulignée par la représentante du conseil régional.

Il adresse ses félicitations à Madame AMBROISE, saluant ses qualités de directrice solide pour l'agence. Il rappelle également l'importance du rôle du directeur en tant qu'ordonnateur. De ce fait, il estime qu'il serait nécessaire de nommer un directeur adjoint, mais sans procéder à la création d'un poste supplémentaire. Il propose de cumuler ce rôle avec celui d'un chef de pôle, tout en veillant à choisir un chef de pôle moins lourdement chargé, étant donné que la surcharge de travail des chefs de pôle actuels a été soulignée. Cette solution permettrait de ne pas alourdir les charges financières de l'agence, ce qui est essentiel dans un contexte où les financements risquent de se raréfier.

Monsieur SCHMIDER conclut en affirmant qu'il partage pleinement cette approche prudente, tout en souhaitant un développement optimal de l'agence et beaucoup de succès à Madame AMBROISE, dont il ne doute pas des capacités à assumer avec solidité ses futures fonctions de directrice.

Madame la Présidente remercie les intervenants. Elle indique qu'en l'absence d'autres demandes de prise de parole, la séance se poursuit avec l'examen des aspects financiers de l'audit.

Monsieur AVANTURIER déclare que la sécurisation de la trajectoire financière de l'ARB repose sur deux enjeux majeurs : la consolidation interne de l'agence et la pérennité de son modèle de financement. Concernant le premier point, il souligne que, bien que l'ARB soit une agence encore jeune et en développement, ses procédures budgétaires et financières sont actuellement bien maîtrisées. Les opérations sont correctement exécutées et un certain nombre de procédures sont déjà en place. Cependant, ces procédures nécessitent d'être formalisées davantage et, pour certaines, approfondies. Il précise qu'il sera important de développer et formaliser des procédures claires en matière de gouvernance budgétaire et d'établir précisément les rôles et responsabilités des différents acteurs sur les aspects financiers. Par ailleurs, il faudra approfondir les pratiques liées à la comptabilité analytique, surtout en vue d'une éventuelle expansion des activités à venir.

De manière plus générale, cette démarche s'inscrit dans une logique de contrôle interne, qui consiste à mettre en place des processus structurés permettant au Conseil d'administration et à la directrice générale de s'assurer que les objectifs fixés sont atteints.

Le second enjeu est celui de la pérennité de l'ARB, qui est directement lié à son modèle de financement.

Monsieur AVANTURIER rappelle que ce modèle est atypique, reposant sur un socle de ressources fixes, tout en étant fortement dépendant des projets financés par les fonds FEDER (Fonds européen de développement régional).

Monsieur AVANTURIER explique qu'en 2024, le budget repose à environ 48 % sur les fonds FEDER, ce qui engendre des tensions en trésorerie, car l'Agence doit pré-financer les projets avant d'être remboursée. Il précise qu'il existe un double enjeu : d'une part, un enjeu de recouvrement afin d'éviter toute perte de recettes ou de droits sur ces opérations, et d'autre part, un enjeu de gestion de trésorerie, étant donné que les avances effectuées par l'Agence, avant leur remboursement, créent ces tensions. Il estime nécessaire d'approfondir le budget, notamment en travaillant à réduire la dépendance aux financements FEDER. Cela implique de mettre en place des processus de gouvernance budgétaire pour déterminer à quels moments et dans quelles proportions recourir à ces fonds.

Il souligne également la nécessité de mettre en place des outils de financement, tels que des lignes de trésorerie à court terme, afin d'éviter ces tensions, car l'objectif est de protéger les emplois, notamment ceux des prestataires. Il rappelle l'importance de développer un budget de trésorerie précis ainsi qu'une analyse financière prospective. Enfin, il affirme que tout cela renvoie au développement d'une feuille de route claire, car pour travailler sur un budget de trésorerie détaillé, il est indispensable d'avoir une vision claire et structurée des priorités.

Monsieur AVANTURIER conclut en identifiant deux enjeux financiers majeurs : d'une part, un enjeu de contrôle interne nécessitant une formalisation, un développement et une amélioration des processus ; d'autre part, un enjeu de gestion de trésorerie, dans un contexte marqué par les tensions liées au modèle

de financement actuel, qui repose sur un équilibre entre des ressources de l'Etat et des financements issus des projets.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions sur les préconisations financières. Elle indique que cela ne doit pas être une surprise, car l'Agence connaît bien ses forces et ses faiblesses. Selon elle, les forces résident dans le fait que l'Agence a réussi à flécher des fonds FEDER, ce qui lui permet d'avoir une certaine marge pour entreprendre des missions. Cependant, elle reconnaît que la faiblesse principale réside dans la dépendance aux fonds FEDER, avec tous les aléas que cela peut entraîner.

Elle donne un exemple concret de cette situation en parlant du projet "planète revisitée des îles de Guadeloupe". En effet, l'avance a été versée il y a une semaine, mais on leur demande de remonter les dépenses dès janvier, ce qui montre les contraintes liées à l'utilisation des fonds FEDER.

Madame la Présidente souligne que l'Agence est consciente qu'il sera nécessaire de diminuer la part des fonds FEDER dans son budget, et qu'il faut explorer d'autres pistes de financement. Elle mentionne le mécénat comme une bonne alternative et précise qu'elle a été contactée par Orange, qui souhaite contracter un partenariat avec l'Agence, notamment après le succès du projet "planète revisitée des îles de Guadeloupe". Elle ajoute que cette situation démontre que les missions de l'Agence semblent attractives, en tout cas pour le monde de l'entreprise, qui souhaite participer à ces projets.

Elle conclut en précisant que plusieurs pistes de financement sont envisageables et que l'Agence va travailler activement sur ces possibilités.

Madame MONTANOLA conclut en indiquant que les propositions émises visent à consolider l'agence, qui constitue un enjeu majeur à l'heure actuelle. Pour relever ce défi, de leur point de vue, quatre étapes sont nécessaires. La première est de commencer prioritairement par la déclinaison de la stratégie en une feuille de route opérationnelle, afin de cadrer l'activité. Le deuxième point concerne la fonction de direction. Elle précise qu'il ne s'agit pas de traiter directement de l'organisation, mais plutôt de se concentrer sur la fonction de direction, en mettant en place un binôme avec une clarification des rôles et de leur répartition. Ensuite, elle suggère de sécuriser le déploiement des chantiers internes identifiés, ce qui inclut la validation de la décision de déploiement ainsi que la construction et la validation d'un dispositif de travail s'appuyant sur tous les niveaux de l'organisation, à savoir la gouvernance, la direction et les responsables de pôle. Elle termine en remerciant l'assemblée pour son attention et les échanges qui ont eu lieu.

Madame la Présidente remercie pour cette présentation et demande s'il y a des questions sur cet audit. Ne voyant aucune question, elle précise que l'essentiel a été dit à propos de cet audit. Elle remercie tous les participants et souligne que cette structuration nécessitera encore des discussions, notamment en raison des événements majeurs à venir. Elle évoque le poste de Madame AMBROISE en tant que directrice sans l'intérim et la probable agrémentation du conservatoire botanique, ce qui entraînera des décisions à prendre, comme par exemple la question des postes des botaniques et de leur impact sur la dotation, ce qui pourrait réduire le salaire des membres fondateurs.

Madame la Présidente rappelle que l'année 2025 sera cruciale, avec des enjeux de structuration interne et financière pour les années suivantes. Elle souligne que le premier acte de 2025 sera la nomination définitive de Madame AMBROISE, et le deuxième acte sera l'agrément du conservatoire botanique, ce qui entraînera l'attribution de sa dotation. Elle mentionne également la nécessité de réfléchir aux postes restant à partager avec l'ARB et l'arrivée d'un chef de pôle pour le pôle ingénierie. Madame la Présidente conclut en indiquant que 2025 sera une année de structuration, avec la réduction des responsabilités liées à la planète revisitée, bien qu'il y ait encore des dépenses à remonter. Elle remercie une nouvelle fois et assure que le travail commun se poursuivra.

Les équipes de STRATORIAL et AMNYOS remercient également tous les participants et souhaitent une bonne fin de conseil.

Madame la Présidente indique que le conseil d'administration aura un exercice complexe à mener, notamment en ce qui concerne le recrutement de Madame AMBROISE, qui est déjà acté, le recrutement

d'un nouveau chef de pôle à plein temps, ainsi que la nomination d'un directeur adjoint. Elle mentionne également que l'agrément du conservatoire botanique influencera la dotation qui lui sera attribuée. Elle précise que, pour l'instant, le budget de l'ARB inclut trois postes de botanique et un poste de VSC, qui sont actuellement pourvus, mais ces postes pourraient être pris en charge par la dotation du conservatoire botanique une fois agréé.

Madame la Présidente souligne qu'une structuration financière devra être mise en place pour gérer cette situation, en tenant compte des nouvelles dotations et des éventuels recrutements supplémentaires pour le conservatoire botanique. Elle ajoute que, bien que l'on approche du plateau de la structuration, l'agrément du conservatoire botanique et ses implications financières devront encore être pris en compte. Elle évoque également les enjeux à venir pour 2025, notamment la question de la construction modulaire pour héberger le conservatoire botanique à proximité de l'herbier de l'INRAE à Petit-Bourg, car les locaux de l'INRAE ne sont pas conformes aux normes sismiques et parasismiques et ne peuvent donc pas être occupés. Madame la Présidente insiste sur le besoin des conseils des membres fondateurs pour prendre des décisions éclairées et éviter de mettre en difficulté la trajectoire financière de l'agence. Elle demande s'il y a d'autres questions, mais ne recevant aucune réponse, annonce que le conseil passe au point suivant.

Départ de Madame MONTANOLA

Départ de Madame VIBERT

Départ de Monsieur AVANTURIER

POINT N°05 : RECAPITULATIFS DES ENGAGEMENTS DEPUIS LE DERNIER CA

Madame AMBROISE indique que, concernant les engagements, la convention de mécénat a été signée avec EDF Renouvelables dans le cadre du projet "Planète revisitée" pour un montant de 10 000 euros. De plus, un partenariat a été établi avec l'Université des Antilles, permettant la venue d'étudiants lors des missions de terrain, partenariat signé en octobre.

Elle précise que, dans le cadre des conservateurs botaniques, agréés ou non, des prestations peuvent être réalisées. Elle mentionne avoir travaillé avec Stratorial et discuté avec la Paierie, ainsi qu'avec le contrôle de l'égalité pour clarifier ce qui était possible par rapport aux délibérations déjà prises en interne.

Madame ARBAU quitte la salle.

Madame AMBROISE souligne qu'il n'y a pas d'autres démarches à entreprendre, si ce n'est d'émettre des devis et d'ouvrir des comptes CFE auprès de la DGFIP. Elle informe que deux prestations sont en cours de réalisation par le conservatoire botanique pour le projet Patrinat, dans le cadre des projets de zones humides. La première prestation est d'un montant de 8 250 euros pour l'élaboration d'un guide, et la deuxième prestation, du même montant, concerne la caractérisation.

Récapitulatifs des engagements depuis le dernier CA (pour information)



Récapitulatifs des contrats, conventions et transactions du 28/09/2024 au 20/11/2024 (Conformément à la délibération n°2023-15 du 21 juin 2023)				
Date	Objet	Tiers	Montant	Remarque
05/10/2024	Convention de mécénat dans le cadre du projet « la planète revisitée des îles de Guadeloupe (LPRIG) »	EDF Renouvelables	10 000€	
08/10/2024	Partenariat dans le cadre du projet « la planète revisitée des îles de Guadeloupe (LPRIG) »	Université des Antilles	-	Pour permettre aux étudiants de venir lors des missions de terrain
11/10/2024	Bon de commande dans le cadre d'une prestation « Contribution au guide des espèces zones humides »	Patrinat	8 250€	Prestation fournie par le CBIG

Madame AMBROISE poursuit en évoquant l'acte d'engagement suite au Conseil d'Administration du 11 octobre. Elle précise qu'il y a eu un acte d'engagement dans le cadre du marché pour la fourniture et la livraison de titres-restaurants à l'ARB. Enfin, elle mentionne la convention Best Life, portant sur l'amélioration des populations d'espèces végétales indigènes, rares et menacées, pour un montant de 99 827,07 euros. Elle conclut en demandant s'il y a des questions.

Récapitulatifs des engagements depuis le dernier CA (pour information)



Récapitulatifs des contrats, conventions et transactions du 28/09/2024 au 20/11/2024 (Conformément à la délibération n°2023-15 du 21 juin 2023)				
Date	Objet	Tiers	Montant	Remarque
06/11/2024	Bon de commande dans le cadre d'une prestation « Contribution au guide floristique »	Patrinat	8 250€	Prestation fournie par le CBIG
05/11/2024	Acte d'engagement dans le cadre du marché « fourniture et livraison de titres restaurant à l'ARBIG »	UP	90 000€ HT	Marché sur 24 mois – Validé lors du CA du 11/10/2024
06/11/2024	Convention BESTLIFE « Amélioration des populations d'espèces végétales indigènes rares et menacées de Guadeloupe »	UICN	99 827,07€	

Madame la Présidente demande s'il y a des questions. En l'absence de questions, elle indique que le conseil va faire retour sur la soirée de clôture des missions de terrain du projet LPRIG et donne la parole à Madame AMBROISE.

POINT N°06 : RETOUR SUR LA SOIREE DE CLÔTURE DES MISSIONS DE TERRAIN DU PROJET LPRIG

Madame ARBAU reprend place en salle.

Madame AMBROISE stipule que le 14 novembre a eu lieu la soirée de clôture des missions de terrain du projet La planète revisitée des îles de Guadeloupe. Cette soirée s'est tenue à la résidence départementale du Gosier et avait pour objectif de réunir l'ensemble des partenaires ainsi que des membres du conseil d'administration pour leur présenter les premiers retours de terrain.

Elle précise que le volet marin et le volet terrestre ont présenté leurs premiers résultats, notamment le nombre de stations de collecte et les espèces identifiées comme potentiellement nouvelles, ainsi que certaines tranches de vie observées sur les îles. La soirée a réuni près de 70 personnes, et elle les remercie pour leur présence. Madame AMBROISE rappelle qu'une restitution plus approfondie des résultats aura lieu en 2025, car ces premiers résultats ne sont pas encore accompagnés d'analyses spécifiques. Elle ajoute que d'ici six mois, environ 80% des résultats seront connus, tandis que les 20% restants seront révélés au fur et à mesure des années à venir.

Elle souligne également qu'en 2024, des espèces nouvelles ont été identifiées suite aux missions de terrain de 2012, ce qui témoigne du caractère long et minutieux des projets et analyses en cours. En réponse à une demande du dernier conseil d'administration, Madame AMBROISE mentionne que la revue de presse de La planète revisitée est disponible sur le site de l'agence, avec toutes les parutions médias concernant le projet. D'autres podcasts et émissions sortiront dans les prochaines semaines, et elle invite chacun à consulter cette revue exhaustive des articles parus sur le projet. Elle conclut en mentionnant que quelques photos de la soirée sont présentées dans le slide suivant.

Point n°05 : Retour sur la soirée de clôture des missions de terrain du projet LPRIG (Pour information)



Le 14 novembre dernier a eu lieu la soirée de clôture des missions de terrain du projet « La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe » à la Résidence Départementale du Gosier.

Cette soirée avait pour objectif de réunir l'ensemble de nos partenaires et membres du conseil d'administration pour leur présenter les premiers retours du terrain, « à chaud ». Les personnes présentes ont pu découvrir le nombre de stations de collecte, les espèces considérées comme potentiellement nouvelles ou encore des tranches de vie des scientifiques sur le terrain. Elle a aussi été l'occasion de remercier nos partenaires, publics comme privés, mécènes ou appuis logistiques. Près d'une soixante-dizaine ont fait le déplacement, et nous les remercions.

Revue de presse LPRIG : <https://www.arb-guadeloupe.fr/la-planete-revisitee-des-iles-de-guadeloupe/revue-de-presse-lprig/>





Madame la Présidente ajoute que nos membres fondateurs étaient bien présents, et que cela a été une soirée où, finalement, on a pu commencer à découvrir les premières espèces qu'on subodore être de nouvelles espèces.

Madame AMBROISE ajoute qu'en fait, parmi ces espèces qui ont été présentées, certaines sont considérées comme peut-être nouvelles, mais elle ne sait pas exactement lesquelles, car plusieurs espèces ont été présentées. Il y en avait qui étaient supposément nouvelles mondialement pour la science, et d'autres qui étaient considérées comme nouvelles pour le territoire, c'est-à-dire qu'elles n'avaient peut-être jamais été observées sur ce territoire. En général, ces espèces ne sont pas toujours visible à l'œil nu.

Madame la Présidente ajoute qu'il y avait des spécialistes présents lors des missions, et que le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) se distingue par sa capacité à réunir des spécialistes mondiaux. Ainsi, ils ont eu des chercheurs venus de différentes nationalités : Iraniens, Russes, Américains, Barbadienne, Tchèques, Polonais, et d'autres. Ces spécialistes, reconnus dans leur domaine, ont été sollicités pour confirmer les découvertes. Lorsque l'un d'eux affirme qu'une espèce est probablement nouvelle, il y a 90% de chances que cela soit vrai. Ils attendent juste le séquençage de l'ADN pour confirmation.

Madame HERMANT ajoute qu'il y a déjà des espèces pour lesquelles l'identification est faite. Dans ce cas, le nom scientifique de l'espèce est écrit en entier, avec l'année de découverte. Mais pour celles où l'identification est encore incertaine, notamment en ce qui concerne la famille, le nom reste plus vague. La force du projet réside dans la présence de spécialistes capables de dire si une espèce est nouvelle, si elle n'a jamais été vue dans cette zone géographique, ou même si une espèce présente ici ne devrait pas y être, comme une espèce du Pacifique jamais détectée dans les Caraïbes. Ces experts sont à la pointe du domaine et peuvent fournir des informations fiables et précises sur les découvertes.

Madame HERMANT précise que lorsqu'on a uniquement le nom du genre suivi de "SP", cela signifie qu'on a identifié à quel genre appartient l'espèce, mais l'espèce elle-même n'a pas encore été identifiée de manière précise. Cela peut suggérer qu'il s'agit d'une nouvelle espèce au sein de ce genre, mais l'identification complète de l'espèce nécessite davantage d'analyse.

Madame la Présidente explique que chaque nom que vous voyez, le premier nom, c'est le genre et le deuxième nom, c'est l'espèce. Elle ajoute que ces images sont de l'ordre du centimètre au micromètre.

Monsieur PERRAIN demande si c'est plutôt bon signe d'avoir la naissance de nouvelles espèces.

Madame la Présidente répond que ce n'est pas une question de naissance, mais plutôt de découverte d'espèces qui étaient déjà présentes. Ces espèces ont été décrites dans le Pacifique, et pour la première fois, elles ont été découvertes aux Antilles. Cela ne veut pas dire qu'elles ne devraient pas se retrouver là, mais qu'il n'y avait peut-être pas eu un inventaire assez approfondi jusqu'à présent, ce qui explique pourquoi ces découvertes ont lieu maintenant.

Madame HERMANT ajoute qu'il existe des espèces très localisées, qui sont spécifiques à des zones précises, d'où le terme "endémisme". Certaines espèces sont communes et peuvent être retrouvées partout sur le globe, tandis que d'autres sont limitées à des endroits bien spécifiques. Ce phénomène s'applique aussi bien pour les espèces marines. Certaines espèces étaient connues pour être présentes uniquement dans des zones particulières et n'étaient pas attendues dans les Caraïbes.

Monsieur PERRAIN demande si c'est plutôt bon signe d'avoir la naissance de nouvelles espèces.

Madame la Présidente répond que ces espèces sont nouvelles pour nous, mais pas pour le territoire. Elles sont nouvelles dans le sens où, pour la première fois, elles sont décrites, mais elles ont toujours été présentes dans le territoire.

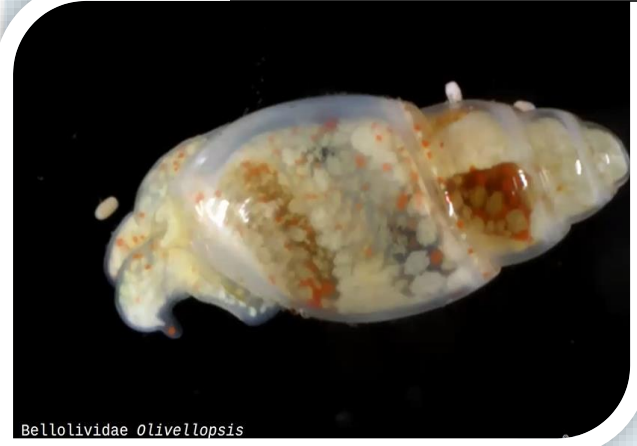
Madame AMBROISE précise qu'on connaît à peu près 20 % de la biodiversité qu'il reste 80 % à découvrir. Cependant, ces 80 % ne concernent pas nécessairement la biodiversité visible à l'œil nu, mais plutôt la petite biodiversité. L'objectif du projet était justement de découvrir cette petite biodiversité des îles du Sud, car ces îles ont été historiquement sous-inventoriées. Le but était de voir ce qui existe autour de nous. Elle mentionne qu'une spécialiste des crabes, la Barbadienne, qui avait beaucoup exploré la région autour de la Barbade, a été surprise par la variété de crabes trouvée en Guadeloupe, notamment des espèces qui n'avaient pas été identifiées dans cette zone.

Madame HERMANT ajoute que, en plus de l'inventaire, il y a eu une collaboration pour réaliser des séquençages d'espèces connues. L'idée était de compléter la banque génomique des espèces locales, même celles déjà identifiées. Cela permet de disposer des données génétiques nécessaires pour comparer avec d'autres spécimens trouvés ailleurs, comme au Japon. Si un crabe similaire y est trouvé, il pourra être comparé génétiquement avec ceux des Caraïbes, facilitant ainsi l'identification.

Madame la Présidente précise que la grande nouveauté de ce projet, et la raison pour laquelle l'ARB s'est associée au MNHN, est que la moitié des échantillons collectés resteront en Guadeloupe pour les étudiants, ce qui n'avait pas été le cas lors des deux expéditions précédentes.



Podochele macrodera Stimpson, 1866



Belloliovidae *Olivellopsis*



Xanthidae espèce nouvelle



Pontonia sp.



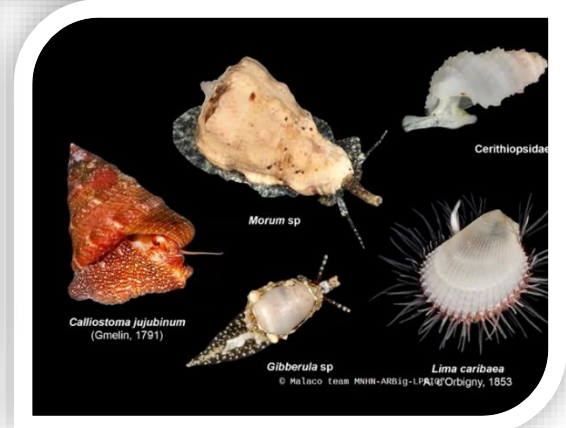
Rhynchocinetidae *Cinetorhynchus*



Mollusque vermiforme Solenogastre, espèce nouvelle



Porcellana sigsbeiana A. Milne-Edwards, 1880



Calliostoma jujubinum (Gmelin, 1791)

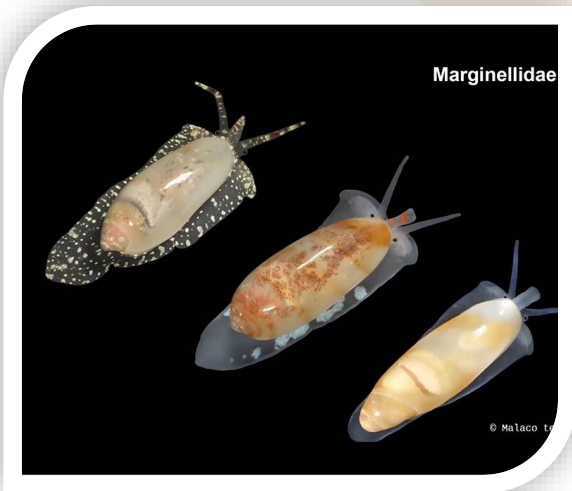
Morum sp.

Cerithiopsidae

Gibberula sp.

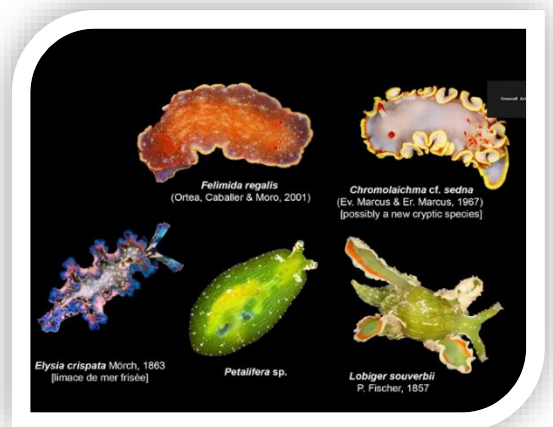
Lima caribaea

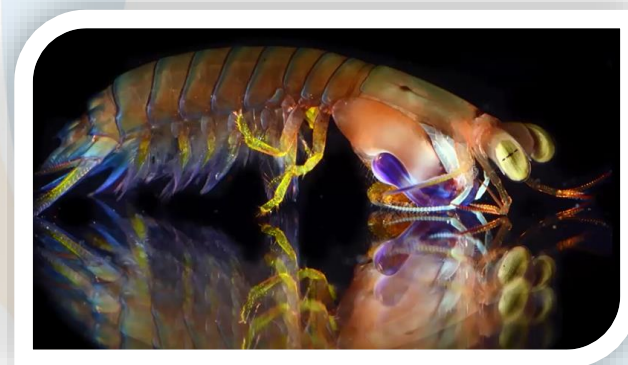
© Malaco Team MNHN-ARLIG-IPAG/O'Bigny, 1853



Madame AMBROISE précise que l'une des espèces a été trouvée aux Saintes, une autre à Marie-Galante, et une troisième à la Désirade. Elles ont été mises côte à côte pour comparer la variété, même entre les îles du Sud.

Madame la Présidente ajoute qu'il y a aussi des espèces qui avaient été décrites dès 1758, mais qui n'avaient pas été revues depuis. Grâce à l'inventaire, ces espèces ont été retrouvées, ce qui montre qu'il y a certaines espèces qui perdurent malgré la perte générale de biodiversité depuis 1758.





Madame la Présidente montre un champignon qui avait été décrit dans les années 1800 et qui n'avait pas été revu depuis 1848. Ce champignon a été retrouvé à la Désirade, sur le volet terrestre, illustrant la redécouverte d'espèces anciennes après une longue période d'absence.



POINT N°07 : DATES DES PROCHAINS CONSEILS D'ADMINISTRATION

Madame la Présidente stipule qu'on va terminer notre conseil d'administration avec les dates des prochains conseils d'administration. Elle indique que le prochain conseil d'administration aura lieu le 5 février pour discuter des orientations budgétaires, et que le budget sera voté dans la foulée, le 26 février, juste avant le carnaval ou les vacances de carnaval. Elle précise également que trois autres conseils d'administration sont prévus, comme d'habitude, en juin, octobre et décembre 2025.

Point n°07 : Dates des prochains conseils d'administration (Pour information)

Calendrier prévisionnel des séances du CA de l'ARB-IG 2025	
Dates	Points-clés à l'ordre du jour
05 février 2025	CA Orientations budgétaires
26 février 2025	CA Budget primitif 2025
18 juin 2025	CA
08 octobre 2025	CA
10 décembre 2025	CA

Madame la Présidente informe que nous passons aux questions diverses.

Madame LACASCADE prend la parole et remercie pour le partage des connaissances scientifiques au sein du conseil d'administration. Elle souligne qu'au cours de son mandat, elle a beaucoup appris, ce qui est enrichissant pour la compréhension de chacun. Ensuite, elle fait part de sa participation au forum sur la diversité et l'économie à Paris, qu'elle a beaucoup apprécié, notamment en ce qui concerne l'organisation, les thèmes abordés, et la gestion de l'événement. Elle précise que ce forum se tient tous les deux ans.

Madame LACASCADE félicite donc l'organisation de l'OFB pour le forum, en exprimant son admiration pour la qualité de l'événement. Elle ajoute que, par le biais du conseil d'administration de l'ARB, elle souhaite transmettre ces remerciements et félicitations à toute l'équipe de l'OFB, ainsi qu'à la présidente, qui valide ces projets.

Madame LACASCADE aborde ensuite un autre point, concernant le départ de la référente du CNAS, Madame Annie-Claude COLAS, de l'ARBIG. En tant qu'élue référente du CNAS, elle propose de prendre contact avec la nouvelle personne qui reprendra cette fonction, pour continuer à travailler sur la sélection des lieux et loisirs pour le personnel, car la qualité de vie au travail est un enjeu important, et cela impacte le bien-être des employés et leur vie familiale.

Madame la Présidente remercie vivement Madame LACASCADE pour ses remarques et son implication. Elle précise que son vice-président, qui fait partie de l'OFB, se chargera de faire remonter cette appréciation au niveau national concernant l'organisation du forum biodiversité et économie. Concernant le départ de Madame Annie-Claude COLAS, Madame la Présidente annonce avoir reçu ce matin sa lettre de démission.

Madame AMBROISE précise qu'il n'est pas souhaité d'entrer trop en détail à ce sujet pendant ce conseil d'administration, mais qu'un échange approfondi sera prévu ultérieurement.

Madame la Présidente continue en ajoutant qu'elle a bien reçu la demande de Madame COLAS de revenir dans son administration d'origine. Elle précise qu'ils poursuivront les échanges avec elle et probablement lancer rapidement un recrutement pour ce poste clé au sein de l'ARB, afin de garantir la continuité des services.

Enfin, **Madame la Présidente** demande s'il y a d'autres questions diverses en a pas, elle clôture ce point. Elle termine en remerciant l'ensemble des administrateurs et des membres fondateurs pour leur soutien tout au long de l'année, en soulignant que l'année 2024 a été très fructueuse. Elle mentionne que cela a été une belle année, tant aux côtés des équipes qu'auprès des projets tels que "La Planète Revisitée des îles de Guadeloupe". Elle rappelle également qu'il y a d'autres projets importants en cours, comme ceux relatifs aux sargasses et aux espaces menacés, et qu'ils seront présentés dans un prochain conseil d'administration.

Madame la Présidente conclut en annonçant que le comité de pilotage de l'Observatoire Régional de la Biodiversité se réunira le 13 décembre, ce qui marquera la fin de cette séance.

Madame HERMANT confirme qu'en effet, le comité de pilotage (copil) se tiendra le vendredi suivant, dans cette même salle, afin de valider les productions. Elle ajoute que pour ceux qui ne pourront pas assister à cette réunion, les informations seront partagées lors du prochain conseil d'administration, prévu le 5 février.

Madame la Présidente prend ensuite la parole pour évoquer différents projets. Elle mentionne d'abord le pôle dirigé par Monsieur GAYOT, avec le Conservatoire botanique, et l'agrément déposé pour ce projet. Elle exprime son optimisme quant à l'obtention officielle de cet agrément. Elle souligne également le pôle de Madame AMBROISE avec le projet LPRIG, et insiste sur le fait que cela a été une belle année pour cette initiative, qui fait la promotion du territoire engagé pour la nature.

Elle évoque ensuite le pôle communication et sensibilisation, qui a eu un impact significatif en atteignant plus de 3000 à 4000 scolaires en deux ans. Elle précise que, dans le cadre de "La Planète Revisitée", environ 1500 scolaires ont été sensibilisés, et que 200 étudiants ont également été impliqués dans les activités du projet. Madame la Présidente insiste sur le fait que ce projet a réussi son pari de devenir un véritable projet de territoire.

Enfin, elle parle des journées portes ouvertes organisées, qui ont rencontré un grand succès avec trois week-ends dédiés, attirant plus d'une centaine de personnes à chaque événement.

En conclusion, **Madame la Présidente** invite tous les participants à suivre les initiatives et projets de l'ARB en 2025 et remercie chaleureusement tous les présents pour leur engagement.

Monsieur PERRAIN, impressionné par le travail réalisé, souligne qu'il prend enfin l'ampleur de l'effort collectif au sein de l'ARB, soulignant que, en tant que néophyte, il n'avait pas conscience de la richesse et de la valeur du travail effectué, en particulier concernant la biodiversité et les découvertes scientifiques. Il indique qu'il est également émerveillé par la diversité des nouvelles espèces découvertes, comme les champignons, qu'il juge impressionnantes. Il insiste sur le fait que, même dans son domaine professionnel, qui touche à la vente de produits du quotidien, il existe un impact indirect sur la planète.

Monsieur PERRAIN plaide pour un engagement plus accru des entreprises, pour qu'elles prennent conscience de leur rôle dans la préservation de la biodiversité. Selon lui, bien que l'impact d'une entreprise individuelle puisse sembler modeste, il est crucial que les professionnels prennent conscience de l'importance de ces découvertes et de la nécessité de contribuer à la protection de l'environnement.

Madame la Présidente répond positivement à ses propos, soulignant qu'il a bien compris l'importance de l'engagement pour la biodiversité. Elle mentionne que l'ARB met à disposition des films et des photos pour mieux partager les découvertes, et informe que des rapports d'activité vont être publiés sous peu. Elle félicite également les nombreux partenaires de l'ARB, en particulier le Parc national de Guadeloupe, ONF, le Conservatoire du littoral, l'Office de l'eau notamment avec sa directrice Madame AMIREILLE-JOMIE, la région Guadeloupe, l'OFB, la DEAL et des communes locales, qui ont été des soutiens cruciaux pour le projet "La Planète Revisitée des îles de Guadeloupe." Elle exprime également sa reconnaissance envers les mécènes, tels que le Crédit Agricole, EDF, l'AFD, qui ont soutenu l'expédition en 2024.

Madame la Présidente conclut en remerciant tous les participants et formulant un souhait pour l'année 2025 : disposer d'un budget pour organiser un repas de fin d'année avec les administrateurs. Elle souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année et annonce que le prochain conseil d'administration aura lieu le 05 février 2025.

En l'absence de demande de parole, **la Présidente** remercie les membres du conseil d'administration, et l'ordre du jour ayant été épuisé, lève la séance à 11h00.

Fait à Gourbeyre, le 05/02/2025

La Présidente du Conseil d'administration de l'ARB-IG



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO